



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°4/2011
DU 9 FEVRIER 2011**

*Approuvant le dossier
d'investissement relatif à la
pose des compteurs d'eau -
deuxième phase- de la Ville
de Pirae*

Date de convocation :

02 février 2011

Date d'affichage :

02 février 2011

Résultats des votes

Pour **25**

Contre **0**

Abstentions **0**

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

14 Février 2011

Affichage de la présente
délibération le :

16 FEV. 2011

L'an deux mille onze, le neuf du mois de février à dix huit heures dix,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Elisa YAO THAM SAO et Monsieur William BENNETT, été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges		X	Béatrice VERNAUDON
4	MOE Elisabeth	X		
5	TICCHI Christiane Tiare	X		
6	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
7	LEQUERRE Maite	X		
8	YAO THAM SAO Elisa	X		
9	BENNETT William	X		
10	TETUAETARA Theodore	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	ATTU Marc		X	
13	TEFAATAU Alvest		X	L. TEANINIURAITEMOANA
14	PROKOP Alban		X	Wilfred POMARE
15	POMARE Wilfred	X		
16	TOUAITHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	
18	TUEINUJ Noëi	X		
19	TICCHI William		X	Christiane TICCHI
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
21	TAPUTU Karine	X		
22	TAURAA Stéphanie	X		
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	LICHTLE Yvette		X	Armelle MERCERON
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre	X		
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane	X		
20			13	5

DELIBERATION N°04/2011 DU 9 FEVRIER 2011

Approuvant le dossier d'investissement relatif à la pose de compteurs d'eau - phase 2- pour la ville de Pirae

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré
en sa séance du **9 février 2011**

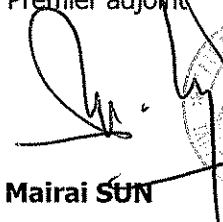
ADOPTÉE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	25
POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE

- Article 1^{er} :** L'opération d'investissement relatif à la pose de compteurs d'eau – phase 2 - est approuvée.
- Article 2. :** Le montant total prévisionnel de cette opération est estimé à 230 millions de francs CFP et sera ajusté lors de la production de l'étude avant projet.
- Article 3. :** Le maire est autorisé à signer les actes mettant en œuvre la ou les convention(s) de financement se rapportant à cette opération.
- Article 4. :** Le maire est autorisé à lancer les appels d'offres et à signer les marchés correspondants à cette opération.
- Article 5. :** La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint

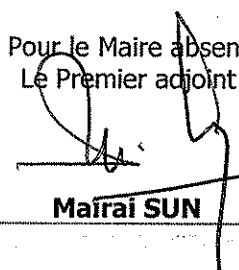

Mairai SUN

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le **16 FEV. 2011**

et publication du **16 FEV. 2011**.....

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint


Mairai SUN

